



## Droit à ancienneté, congé payés et prime

Par **anonymous**, le **25/01/2013** à **09:50**

Bonjour,

Ayant été embauché suite à un stage, mon ancienneté a été reprise à compter de mon arrivée en stage.

Je me pose maintenant 2 questions:

- le calcul de mes CP peut-il commencer à partir de mon ancienneté (début du stage) ou est-il déterminé par la date de mon embauche en CDI ?
- Une prime annuelle est versée aux salariés dont l'embauche est antérieure au 1er septembre N-1.... J'ai été embauché en CDI en octobre, mais mon ancienneté est antérieure au 1er septembre, ai-je droit à cette prime ?

Merci par avance pour vos réponses,

Cordialement

Par **P.M.**, le **25/01/2013** à **21:21**

Bonjour,

Normalement, vous n'acquiessez pas de congés payés pendant le stage et il faudrait connaître l'origine de la prime et si c'est une disposition contractuelle ce qui est indiqué textuellement...